CFGS
-AUDIT-

Association diocésaine de Saint-Dié

7 Rue de la Préfecture
88000 EPINAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Août 2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association diocésaine de Saint-Dié relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Comme indiqué dans la note 2 « Autres éléments significatifs de l'exercice », l'association a décidé de déroger à deux règles du règlement comptable ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 :

- L'association a décidé de maintenir l'utilisation et les reports de fonds dédiés dans le résultat exceptionnel et non dans le résultat d'exploitation, conformément à l'ANC n°2018-06.
- Selon la règlementation comptable les legs, donations et assurances-vie sont comptabilisés dans un compte 75 impactant le compte de résultat de fonctionnement. L'association a décidé de maintenir leur comptabilisation dans une compte 77 impactant le résultat exceptionnel.

En respectant les règles et principes comptables français, le résultat de l'exercice ne serait pas modifié. En revanche, la lecture au sein du compte de résultat serait différente : le résultat d'exploitation s'élèverait à - 1 182 195 € et le résultat exceptionnel à +321 086 €.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Application du règlement comptable » de l'annexe des comptes annuels en page 27 concernant la comptabilisation des legs. L'annexe précise que la comptabilisation intégrale des écritures de legs à la date d'acceptation n'a pu être réalisée sur l'exercice clos au 31/08/2023. A compter du 01/09/2023, les actifs et passifs provenant de legs seront comptabilisés à la date d'acceptation du legs.

Par ailleurs, nous tenons à porter à votre attention le point concernant la valeur de l'immobilier enregistrée à l'actif, mentionné page 28 de l'annexe des comptes annuels. La valeur de l'immobilier est comptabilisée avec une valeur technique mais le cours de l'immobilier actuel est différent de cette valeur, ce qui peut entraîner une perte probable dans les années à venir. Cette perte est mentionnée en annexe, mais elle n'est pas provisionnée au bilan.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation concernant les procédures de contrôles internes concourant à l'élaboration des comptes, nous avons effectué des tests sur des points précis de contrôles internes. Un rapprochement entre le logiciel du denier et la comptabilité a été effectué. Les legs comptabilisés ont été validés avec les actes notariés.

Enfin, le résultat de l'association diocésaine dépend notamment de son résultat financier. Afin d'apprécier la valeur de ses placements financiers, nous avons réalisé une circularisation auprès de chaque organisme bancaire pour connaître la valorisation des portefeuilles financiers à la date de clôture de l'exercice.

Vérifications spécifiques

À l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation concernant les procédures de contrôles internes concourant à l'élaboration des comptes, nous avons effectué des tests sur des points précis de contrôles internes. Un rapprochement entre le logiciel du denier et la comptabilité a été effectué. Les legs comptabilisés ont été validés avec les actes notariés.

Enfin, le résultat de l'association diocésaine dépend notamment de son résultat financier. Afin d'apprécier la valeur de ses placements financiers, nous avons réalisé une circularisation auprès de chaque organisme bancaire pour connaître la valorisation des portefeuilles financiers à la date de clôture de l'exercice.

Vérifications spécifiques

À l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Nabord,
Le 19 Février 2024

CFGS AUDIT

Anne-Christine FRERE
Commissaire aux comptes associée
Inscrite à la Compagnie Régionale de l'Est

ASSOCIATION DIOCESAINE DE SAINT-DIE

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

BILAN COMPARE - ACTIF

SARL CFCS Audit COMMISSAIRE AUX COMPTES

ACTIF	Exercice 31/08/2023 (selon ANC 2018-06)			Exercice 31/08/2022 (selon ANC 2018-06)	VARIATION
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	34 384	-30 135	4 249	5 710	-1 461
Autres immobilisations incorporelles	517 662	-350 226	167 436	200 486	-33 050
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	162 841		162 841	162 841	
Constructions	21 811 354	-11 670 876	10 140 478	10 792 949	-652 471
Installations générales, agencements, aménagements	3 082	-1 403	1 679	1 833	-154
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 004 467	-771 777	232 690	223 620	9 070
Autres immobilisations corporelles	818 289	-659 921	158 368	165 051	-6 683
Immobilisations grévées de droit					
Immobilisations corporelles en cours	14 174		14 174	20 020	-5 846
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et Créances rattachées	156 996		156 996	155 908	1 088
Autres titres immobilisés	69 184 553	-3 905 277	65 279 276	63 631 275	1 648 001
Prêts	57 466	-48 173	9 293	11 495	-2 202
Autres	302 690		302 690	450 000	-147 310
Total I	**94 067 959**	**-17 437 788**	**76 630 171**	**75 821 188**	**808 982**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	139 150		139 150	138 777	373
Créances reçues par legs ou donations					
Autres	965 000		965 000	1 038 378	-73 378
Valeurs mobilières de placement	1 394 137	-19 245	1 374 892	2 884 188	-1 509 296
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	666 989		666 989	677 586	-10 597
Charges constatées d'avance	28 170		28 170	22 028	6 142
Total II	**3 193 446**	**-19 245**	**3 174 201**	**4 760 957**	**-1 586 756**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	5 580		5 580	5 580	
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**97 266 985**	**-17 457 033**	**79 809 952**	**80 587 725**	**-777 774**

ASSOCIATION DIOCESAINE DE SAINT-DIE

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023 — **BILAN COMPARE - PASSIF**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PASSIF	Exercice 31/08/2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/08/2022 (selon ANC 2018-06)	VARIATION
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise	12 989 710	12 989 710	
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Ecarts de réévaluation	7 686 403	7 686 403	
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité	49 094 514	49 094 514	
Autres			
Report à nouveau	207 675	4 631 425	-4 423 750
Excédent ou déficit de l'exercice	-55 730	-4 423 750	4 368 020
Situation nette (sous total)	**69 922 573**	**69 978 303**	**-55 730**
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement	630 493	644 803	-14 310
Provisions réglementées			
Total I	**70 553 066**	**70 623 107**	-70 041
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	482 573	492 475	-9 902
Fonds dédiés			
Total II	**482 573**	**492 475**	-9 902
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	3 390 983	3 525 147	-134 164
Total III	**3 390 983**	**3 525 147**	-134 164
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72 341	129 782	-57 441
Emprunts et dettes financières diverses	3 556 948	3 985 114	-428 166
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	57 500	77 849	-20 349
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	41 867	64 671	-22 804
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 504	3 442	-938
Autres dettes	1 648 056	1 676 028	-27 972
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	4 115	10 110	-5 995
Total IV	**5 383 331**	**5 946 996**	-563 665
Ecarts de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	**79 809 952**	**80 587 725**	**-777 773**

ASSOCIATION DIOCESAINE DE SAINT-DIE Période du 01/09/2022 au 31/08/2023	COMPTE DE RESULTAT		
COMPTE DE RESULTAT	**Exercice 31/08/2023 (selon ANC 2018-06)**	**Exercice 31/08/2022 (selon ANC 2018-06)**	**VARIATION**
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service			
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	4 490	8 751	-4 261
Subventions			
Produits liés à des financements réglementaires			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	2 752 345	2 745 570	6 775
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	211 211	444 460	-233 249
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	584 016	507 650	76 366
Total I	**3 552 061**	**3 706 430**	**-154 369**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	800 141	776 486	23 656
Aides financières			
Services extérieurs	731 436	774 780	-43 343
Autres services extérieurs	991 319	957 099	34 220
Impôts, taxes et versements assimilés	108 750	99 299	9 451
Salaires et traitements	964 496	940 104	24 392
Charges sociales	230 351	233 231	-2 880
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	732 860	812 629	-79 769
Dotations aux provisions	7 342	6 849	493
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	20 738	18 546	2 192
Aides financières	296 435	260 229	36 206
Autres charges			
Total II	4 883 870	4 879 251	4 619
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-1 331 808	-1 172 821	-158 987
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	31 496	31 761	-265
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	1 224 769	53	1 224 716
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	193 285		193 285
Total III	1 449 550	31 814	1 417 736
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	581 402	4 558 168	-3 976 766
Intérêts et charges assimilées	55 188	35 094	20 094
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 123		6 123
Total IV	642 713	4 593 261	-3 950 548
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	806 837	-4 561 447	5 368 284
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-524 971	-5 734 268	5 209 297
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	560 081	1 428 831	-868 751
Sur opérations en capital	82 459	227 814	-145 355
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Report des ressources non utilisées	20 562	25 683	-5 121
Total V	663 101	1 682 328	-1 019 227
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	46 644	244 467	-197 823
Sur opérations en capital	126 995	100 251	26 744
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Report en fonds dédiés	18 764	25 315	-6 551
Total VI	192 402	370 033	-177 630
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	470 699	1 312 295	-841 597
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 458	1 777	-319
Total des produits (I + III + V)	5 664 713	5 420 572	244 141
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 720 443	9 844 322	-4 123 879
SOLDE INTERMEDIAIRE	-55 730	-4 423 750	4 368 019
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			
EXCEDENT OU DEFICIT	**-55 730**	**-4 423 750**	**4 368 019**

	Au 31/08/2023
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Dons en nature	10 600
Prestations en nature	7 005 798
Bénévolat	2 875 280
TOTAL	**9 891 678**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	

SARL CFGS AUDIT COMMISSAIRE AUX COMPTES 88200 REMIREMONT

ANNEXE

SARL CEC Audit
COMMISSAIRE AUX COMPTES
88200 REMIREMONT

PREAMBULE

Le total du bilan « additionné » de l'exercice arrêté au 31/08/2023 avant affectation du résultat est de 79 810 K€ contre 80 588 K€ au 31/08/2022, soit – 778 K€.

Le résultat net comptable « additionné » est une perte de 56 K€ contre une perte de 4 424 K€ en 2022 soit plus 4 368K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31 Août 2023 et tous les chiffres sont donnés en K€.

SOMMAIRE

- Règles & méthodes comptables — Pages 24 à 27,
- Autres éléments significatifs de l'exercice — Page 27 à 29
- Notes sur le bilan — Pages 30 à 33
- Notes sur le compte de résultat — Page 33 à 37
- Bilan synthétique — Pages 38
- Capacité d'autofinancement — Page 39
- C.R.O.D et C.E.R. — Page 40 - 41

C.R.O.D. : compte de résultat par origine et destination
C.E.R. : compte emploi - ressource

1 – REGLES & METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-05 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

SARL CF 88 REMIREMONT COMMISSAIRE AUX COMPTES 88200 REMIREMONT

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code du Commerce, du décret comptable du 29/11/1983, ainsi que du règlement ANC n° 2018-06, relatifs à la réécriture du plan comptable général, applicable à la clôture de l'exercice.

Les comptes « additionnés » ont été établis, dans l'esprit d'application des normes IFRS, à partir des éléments comptables et financiers adressés par les différentes entités. Il a été procédé au retraitement des comptes de tiers, de charges et de produits.

Informations générales :

L'association diocésaine de Saint-Dié a pour mission unique de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique. Les ressources et les charges sont liées à cet objet statutaire dans le respect des règles fixées par la République Française.

La consolidation porte en 2023 sur :

- Curie
- 09 services ayant des dossiers comptables qui leurs sont propres
- Recteur de la Basilique de Domrémy
- 15 services dont la comptabilité est saisie dans la curie
- 46 paroisses
- Chapellenie

Informations sur le périmètre des entités additionnées en K€:

	Fonds propres	Résultat net	Produits de Fonct.	Trésorerie	Actif Immobilisé
CURIE	46 808	- 334	1 720	2 261	70 416
SERVICES	852	40	298	154	963
PAROISSES	22 893	239	2 025	18 267	5 277
ELIMINATIONS			- 491	- 18 640	- 26
TOTAL	**70 553**	**- 56**	**3 552**	**2 042**	**76 630**

Immobilisations incorporelles et corporelles :

La valeur brute des éléments incorporels et corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Concernant les immeubles, la notion de composants a été retenue telle que présentée dans le tableau annexé.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- Logiciels — 1 an & 3 ans
- Constructions
- Menuiseries extérieures
- Chauffage collectif
- Chauffage individuel
- Etanchéité – toiture – façade

  Voir tableau annexé
- Matériel technique — entre 4 & 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau — 5 ans

Détermination des composants

Composant	% de la valeur totale			% de la valeur totale		
	Durée d'amort.	Logements		Durée d'amort.	Locaux d'Activités	
		Individuel	Collectif		Individuel	Collectif
Structure	60 ans	76,40%	78,50%	60 ans	75%	75%
		dont éventuellemnt				
° Electricité	30 ans	4,20%	5,20%	30 ans	4,20%	5,20%
° Plomberie	30 ans	3,70%	4,60%	30 ans	3,70%	4,60%
° Ascenseurs	18 ans		2,80%	18 ans		2,80%
° Agencements	12 ans	10%	10%	12 ans	10%	10%
Menuiseries extérieures	30 ans	5,40%	3,30%	30 ans	5%	5%
Chauffage collectif	30 ans		3,20%	30 ans		5%
Chauffage individuel	18 ans	3,20%	3,20%	18 ans	5%	5%
Etanchéité - toiture - façade	30 ans	15%	15%	30 ans	15%	15%

* Pour rappel, la durée d'amortissement pour les constructions était de 30 ans pour l'exercice 2005
(compte tenu d'un état moyen des bâtiments)

Immobilisations financières : elles sont essentiellement constituées

- D'apports financiers,
- D'apports d'immobilisations,
- De placements financiers permanents.

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les créances et dettes :
Elles ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeur mobilières de placement :
Elles ont été évaluées à leur coût d'acquisition.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions pour risques et charges :
Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers et des litiges existants à la date de la clôture des comptes.

Provision pour engagement envers les prêtres âgés :

En 09/2020, il a été comptabilisé pour la première fois la provision pour engagement envers les prêtres âgés.

Cette première provision a été calculée et imputée en compte 110 « Report à nouveau » pour sa totalité au débit en contrepartie du compte 15850000 pour un montant de 4 116 728.01 €.
A la clôture de l'exercice 2023, la provision a été calculée et la variation comptabilisée en reprise sur provision pour risques et charges d'exploitation au compte 78150000 pour un montant de 142 396 14€
Il s'agit d'une anticipation de la charge future par prêtres après l'âge de la retraite. Le calcul s'effectue par la différence entre l'espérance de vie et l'âge de 75ans, âge de la retraite active, que multiplie l'écart entre le traitement et l'actualisation du montant de la pension auquel s'ajoute le forfait annuel de logement.

2– AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Changements de méthode comptable

Provision pour engagement retraite
En 2017, il a été comptabilisé pour la première fois la provision pour engagement retraite.
Cette première provision a été calculée et imputée en compte 110 « Report à nouveau » pour sa totalité au débit en contrepartie du compte 15300000 pour un montant de 7 023 €.

Le calcul d'une provision pour engagement de retraite du personnel du GIE pour la part revenant à l'AD de St-Dié constitue un changement de méthode comptable au 31/08/22.
Cette première provision a été calculée et imputée en compte 110 « Report à nouveau » pour sa totalité au débit en contrepartie du compte 15300000 pour un montant de 31 936 €.

A la clôture de l'exercice 2023, la provision a été calculée et la variation comptabilisée en dotation de provision pour risques et charges d'exploitation au compte 68150000 pour un montant de 848 € pour le personnel de l'AD et un montant de 7 384 € pour le personnel du GIE. Au 31/08/2023 le montant total de la provision pour engagement de retraite est de 50 625 €.

Application du règlement comptable des associations n° 2018-06 du 5 décembre 2018.

Objectifs :
- Meilleure transparence financière
- Mise en conformité avec le plan comptable général
- Harmonisation et clarification des interprétations pratiques

Impacts :
- Changement de traitement comptable des bâtiments mis en concession dans les paroisses ou autres entités du diocèse. Suppression des comptes 228/229 et reclassement en contribution volontaires en nature avec création d'une nouvelle catégorie de comptes en classe 8. Ces modifications ont été apportées depuis le 01/09/2020.
- Calcul et comptabilisation des contributions volontaires en nature. Une procédure diocésaine a été mise en place depuis le 01/09/2020 pour toutes les entités additionnées du diocèse. Celle-ci a permis de chiffrer la part de bénévolat réalisé en 2023.
- Traitement de legs, donations et assurances-vie. La comptabilisation intégrale des écritures de legs à la date d'acceptation n'a pu être réalisée sur l'exercice clos au 31/08/2023. Les legs en cours à la fin de l'exercice seront comptabilisés au résultat au fur et à mesure de leur réalisation.
- A compter du 01/09/2023 les actifs et passifs provenant de legs seront comptabilisés à la date d'acceptation du legs.

- Selon la nouvelle règlementation comptable, les legs, donations et assurances-vie sont comptabilisés dans un compte 75 impactant le compte de résultat de fonctionnement. Il a été décidé de maintenir leur comptabilisation dans une compte 77 en résultat exceptionnel compte-tenu de leur caractère irrégulier dans leurs occurrences et leurs montants.

De même, il a été décidé de ne pas imputer les dotations et les reprises en fonds dédiés dans le résultat d'exploitation. Les reports en fonds dédiés et des ressources non utilisées restent en résultat exceptionnel.

Pour ne perturber l'analyse économique de l'activité régulière, ces événements ne font pas partie de nos ressources courantes de fonctionnement.

COMMISSAIRE AUX COMPTES 88200 REMIREMONT

Engagements financiers

L'association diocésaine s'est engagée sur des placements à long terme.

FPCI GEI 2 : l'engagement porte sur 4 000 parts à 1 K€ soit un total de 4 000 K€, totalement libérées au 31/08/2023. Les premières distributions ont été réalisées à hauteur de 3 280 K€ au 31/08/2022 plus 480 K€ au 31/08/2023.

FPCI UI CAP EST : l'engagement porte sur 1 000 parts à 1 K€ soit un total de 1 000 K€.
Les parts sont libérées à 88 % au 31/08/2022 soit 880 K€. Les premières distributions ont été réalisées à hauteur de 1 309 K€ au 31/08/2022 plus 85 K€ au 31/08/2023.

FPCI UI CAP EST 2 : l'engagement porte sur 2 000 parts à 1 K€ soit un total de 2 000 K€.
Les parts sont libérées à 22 % au 31/08/2023 soit 440 K€.

FPCI UI GEI 3 : l'engagement porte sur 5 500 parts à 1 K€ soit un total de 5 500 K€.
Les parts sont libérées à 59 % au 31/08/2023 soit 3 245 K€.

Immobilier de l'association diocésaine

La valeur de l'immobilier est comptabilisée avec une valeur technique mais le cours de l'immobilier actuel est différent de cette valeur, ce qui peut entraîner une perte probable dans les années à venir.
Sur un inventaire de 20 954 610 € inscrits au bilan, l'estimation de la valeur vénale de ces bâtiments est de 12 614 007 €.

Legs en cours **Au 31/08/2023,** il y a **20 legs** en cours qui représentent un montant de **877 383 €** selon le détail ci-dessous

LEGS CURIE	
BORDY	17 441
COLLE	7 332
DIDIER	13 300
HEINRICH	1 597
HIESSLER	124 000
HOUOT	91 718
JOHN	13 900
JOLAS	7 560
LEMASSON	1 715
LHOMME	9 000
MARQUIS	10 000
MOUGENOT	129 000
PARISOT	1 800
Total Curie	**428 363**

LEGS PAROISSES	
Berger/Begel	326 000
Colle/Colin	10 000
Coignus	1 000
Girardin	107 000
Choffel	2 000
Deschasseaux	1 520
Perthon	1 500
Total Paroisses	**449 020**

3– NOTES SUR LE BILAN

Etat des mouvements d'immobilisations

ELEMENTS	DEBUT EXERCICE	ACHATS	REEVAL.	PROV.	CESSIONS / TRANSFERTS	FIN EXERCICE
Immobilisations Incorporelles						
Logiciels	34					34
Autres immobilisations incorporelles	518					518
Total	**552**	**-**			**-**	**552**
Immobilisations Corporelles						
Terrains	163					163
Constructions	21 973	96			- 257	21 811
Instal. Techniques et outillage	1 766	82			- 22	1 825
Immobilisations grevées de droit	-					-
Immobilisations en cours	19	86			- 91	14
Total	**23 920**	**264**	**-**	**-**	**- 370**	**23 814**
Immobilisations Financières						
Participations	156	1				157
Autres titres immobilisés	68 179	1 571			- 565	69 185
Autres créances	450	3			- 150	303
Prêts	55	18			- 15	57
Total	**68 839**	**1 592**	**-**	**-**	**- 730**	**69 702**
TOTAUX	**93 311**	**1 856**	**-**	**-**	**- 1 100**	**94 067**

Etat des mouvements des amortissements

ELEMENTS	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	SORTIES/TRANSF.	FIN EXERCICE
Logiciel	29	1		30
Autres immobilisations incorporelles	317	33		350
Immeubles & agencements	11 180	622	- 130	11 671
Autres immobilisations corporelles	1 375	77	- 19	1 433
Immobilisations grevées de droit	-		-	-
				-
TOTAL	**12 901**	**733**	**- 150**	**13 484**

Etat des provisions à la clôture de l'exercice

	DEBUT EXERCICE	DOTATION	REPRISE	FIN EXERCICE
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	-			-
Provisions engagement retraite	42	8		51
Provision engagement prêtres âgés	3 483		- 142	3 340
Autres				-
TOTAL	**3 525**	**8**	**- 142**	**3 391**
Provisions pour dépréciations				
Sur prêts et comptes courants	43	7	- 2	48
Sur comptes clients	-			-
Sur comptes financiers	4 554	573	- 1 223	3 905
Autres provisions		-	-	
TOTAL	**4 597**	**581**	**- 1 225**	**3 953**
	-		-	-
TOTAL GENERAL	**8 122**	**589**	**- 1 367**	**7 344**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	8	- 142	- 134
	- financières	581	- 1 225	- 644
	- exceptionnelles			
Imputation au report à nouveau				
		589	**- 1 367**	**- 778**

Etat des créances et dettes de l'exercice

	Montants Bruts		Variation en chiffres
	2023	2022	
CRÉANCES			
Clients et comptes rattachés	139	139	0
Créances diverses	727	695	32
Charges constatées d'avance	28	22	6
Produits à recevoir - Divers	238	344	- 106
TOTAL	**1 132**	**1 199**	**- 67**
DETTES			
Emprunt	72	130	- 57
Comptes pivots CCM	1 932	2 375	- 443
Dépôts des prêtres	306	294	12
Cptes DEPOTS	1 318	1 315	3
Quêtes à reverser	13	15	- 1
Etat - charges à payer	1	1	- 0
Honoraires dûs			-
Fournisseurs et fournisseurs d'Immob.	60	81	- 21
Personnel et organismes sociaux	41	64	- 23
Legs réalisés	231	178	54
Charges à payer	174	135	39
Compte de liaison inter A.D.	56	25	32
Créditeurs divers	150	177	- 28
Honoraires de messes	1 023	1 147	- 124
Produits constatés d'avance	4	10	- 6
TOTAL	**5 382**	**5 947**	**- 565**

Etat des fonds associatifs en fin d'exercice

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	Mt global avant impact reglt ANC 2016-06	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	12 990							12 990
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	0							0
ECART DE REEVALUATION	7 686							7 686
RESERVES	49 095							49 095
REPORT A NOUVEAU	4 631	-4 424						208
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-4 424	4 424				-56		-56
SITUATION NETTE	**69 979**					**-56**		**69 923**
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES								
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	645			23		-37		630
PROVISIONS REGLEMENTEES								
TOTAL	**70 623**			**23**		**-93**		**70 553**

Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice

	2023	2022	Variation
Produits à recevoir			
➢ Produits à recevoir	238	344	-106
Charges constatées d'avance			
➢ Charges constatées d'avance	28	22	6
TOTAL	**266**	**366**	**-100**
Produits constatés d'avance			
➢ Produits constatés d'avance	4	10	-6
Charges à payer			
➢ Fournisseurs	60	81	-21
➢ Charges à payer diverses	174	135	39
TOTAL	**234**	**226**	**8**

SARL COMMISSAIRE AUX COMPTES 88200 REMIREMONT

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUES DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUES DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	DOTATION	UTILISATION REGULARISATION		MT GLOBAL
FD BASILIQUE DOMREMY	10 315		10 315		0
FD BERGER HUGUETTE	2 700				2 700
FD BRIOT PIERRE	16 143		182		15 961
FD CHAPELLE DE LA SCHLUCHT	200				200
FD DECHAZEAUX COLETTE	1 524				1 524
FD DUVAL RENE	1 733				1 733
FD HOUTMANN COLETTE ORGUE PETITE RAON	12 268				12 268
FD JOLLE MARIE LOUISE	1 465		65		1 400
FD LECLERC SUZANNE EGLISE VECOUX	16 123				16 123
FD ROBERT CLAUDE MATTAINCOURT	20 168				20 168
FD ZABE REINE VOCATION	10 000		10 000		0
SOUS TOTAL CURIE	**92 640**	**0**	**20 562**	**0**	**72 078**
FD G.THOMAS ST ANTOINE	13 428				13 428
FD CAUSE FR JOSEPH	30 692				30 692
FD PREVOT CHAP DIGNEVILLE	0	18 764			18 764
FD AUTRES PAROISSES	13 757	5 000		764	18 757
SOUS TOTAL PAROISSES	**57 877**	**23 764**	**0**	**764**	**81 641**
TOTAUX	**150 517**	**23 764**	**20 562**	**764**	**153 719**

Certains fonds dédiés pour des projets très précis sont sans dépenses depuis plusieurs années. Des travaux seront entrepris dans les années futures.

4– NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Analyse du Résultat de fonctionnement :

A la clôture de l'exercice au 31 Août 2023, le **résultat de fonctionnement** s'élève à -1 332K€ contre - 1 173 K€ au 31 Août 2022 soit – 159 K€

Analyse du Résultat financier :

Le résultat financier s'élève à + 807 K€ au 31 Août 2023 contre – 4 561 K€ au 31 Août 2022 soit +5 368 K€

Analyse du Résultat exceptionnel :

Son montant important impose une information quant à son origine, à savoir :

Produits exceptionnels en K€	2023	2022	VARIATION
➢ Legs & successions	134	1034	-900
➢ Dons, libéralités reçus	26	68	-42
➢ Produits exceptionnels	310	234	76
➢ Produits s/ex. antérieurs	91	92	-1
➢ Prix de ventes immob.	45	191	-146
➢ Report des ressources non utilisées	21	26	-5
➢ Subventions d'investissements	37	37	0
TOTAL	**663**	**1682**	**-1019**

Charges exceptionnelles en K€			
➢ Charges s/ex. antérieurs	31	116	-85
➢ Charges exceptionnelles	4	44	-40
➢ VNC des immobilisations	127	100	27
➢ Charges sur legs	12	85	-73
➢ Report des fonds dédiés	19	25	-6
TOTAL	**192**	**370**	-178
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**471**	**1 312**	**-841**

DETAILS LEGS, DONATIONS, ASSURANCES-VIE EN K€	

PRODUITS	MONTANTS
Montant perçu au titre d'assurances-vie	12
Montant des legs ou donations	122
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations	0
CHARGES	**MONTANTS**
VNC des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	-19
SOLDE DE LA RUBRIQUE	**115**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Contributions volontaires en nature :

Suite à l'application du règlement comptable ANC n°2018-06, l'association diocésaine de Saint-Dié a décidé de calculer et de comptabilisation les contributions volontaires en nature.

Une procédure diocésaine a été mise en place pour toutes les entités additionnées du diocèse.
Chaque entité (curie, services et paroisses) de l'association a rempli un tableau de calcul du bénévolat et des dons en nature.
Dans ce tableau, il y a un onglet pour chaque calcul : bénévolat des personnes, déplacements, dons en nature, … et un onglet récapitulatif.

- valorisation des lieux de culte :

L'occupation de l'édifice est chiffrée uniquement si il est utilisé au minimum une fois par trimestre . Le montant est estimé en fonction de sa capacité d'accueil et donc de son importance; il est basé sur environ 3% de la valeur technique de certaines Eglises ou chapelles similaires que l'Association diocésaine a en propriété

Nature	Capacité	Année	Nbre église	Coût
Chapelle, églises	0 à 150 personnes	16 500		0
	de 151 à 300	33 000		0
	de 300 à 500	66 000		0
	> 500	110 000		0
Cathédrale		150 000		0
TOTAL				**0**

- Le coût de chauffage et électricité par célébration est également estimé en fonction des coûts que nous avons constaté dans des Eglises que l'association a en propriété. Il s'agit exclusivement des édifices pour lesquels la commune paye des factures d'énergie. Les célébrations sont de toute sorte : messes dominicales, funérailles, mariage etc.....

	Capacité	Par célébration	Nbre de céleb	Coût
Fioul	0 à 150 personnes	66		0
	de 151 à 300	71		0
	de 300 à 500	110		0
	> 500	220		0
Gaz	0 à 150 personnes	50		0
	de 151 à 300	55		0
	de 300 à 500	77		0
	> 500	165		0
Electricité	0 à 150 personnes	77		0
	de 151 à 300	93		0
	de 300 à 500	132		0
	> 500	275		0
TOTAL				**0**

- Le prêt de salles concerne les salles mises à disposition par un tiers et ce sans aucune contrepartie. le chiffrage différencie deux cas : prêt exclusif et annuel ou prêt à l'heure

Nature	Description	Modalité	Coût unitaire	Nombre par an	Valorisation
Prêt salle	15 m²	1 Heure	5		0
Prêt salle	15 m²	Exclusif	105		0
Prêt salle	30 m²	1 heure	10		0
Prêt salle	30 m²	Exclusif	210		0
Prêt salle	45 m²	1 Heure	15		0
Prêt salle	45 m²	Exclusif	315		0
Total prêt salles					**0**

- valorisation d'autres type de prêt :

		Coût réel ou estimé
Alimentation	Si > 500 € /an	
Lots Kermesse ou autre	Si > 500 € /an	
Prêt véhicule	Si > 500 € /an	
Frais de session-formation hors km	Si > 500 € /an	
.....		
TOTAL		**0**

COMMISSAIRE AUX COMPTES SARL 88200 REMIREMONT

Matériel des lieux de culte

		Coût unitaire	Nbre	Total
Sono église > 300 pers	Par année	2000		0
Sono église < 300 pers	Par année	1000		0
Matériel Visio	Par année	150		0
Mobilier	Par année	50		0
Instrument musique autre que orgue	Par année	50		0
Orgue électronique	Par année	200		0
TOTAL				**0**

- Autres dons divers : d'autres dons en nature sans aucune contrepartie peuvent être fait à l'Association diocésaine. Nous avons fait le choix de ne retenir que les dons supérieurs à 500 €

- Valorisation du temps passé.: le coût horaire chargé est établi sur la base d'un indice moyen de 170 soit pour 2022-2023 : 17.18 €

- Les kilomètres ni remboursés ni renoncés sont valorisés à la valeur fiscale pour les renoncements 2022.

Les contributions volontaires en nature additionnées de l'association diocésaine ont été comptabilisées suivant un récapitulatif donnant un montant de 9 892 K€ contre 8 873 K€ en 2022 :

	Au 31/08/2023	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		10 600
Prestations en nature		7 005 798
Bénévolat		2 875 280
TOTAL		**9 891 678**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	7 005 798	
Prestations en nature	10 600	
Personnel bénévole	2 875 280	
TOTAL	**9 891 678**	

4 paroisses de plus ont calculé leur bénévolat par rapport à 2022 mais 6 ne l'ont pas encore fait. Elles le feront pour le prochain exercice.

5 - BILAN SYNTHETIQUE au 31 Août 2023

SARL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
REMIREMONT

ACTIF	2023	%	2022	%
Immobilisations incorporelles	172	0	206	0
Immobilisations corporelles	10 710	13	11 366	14
Immobilisations financières	65 748	82	64 249	80
ACTIF IMMOBILISE	76 630	96	75 821	94
Créances	1 104	1	1 177	1
Disponibilités	2 042	3	3 562	4
ACTIF CIRCULANT	3 146	4	4 739	6
Compte de régularisation	34	0	28	
TOTAL ACTIF	**79 810**	**100**	**80 588**	**100**

PASSIF	2023	%	2022	%
CAPITAUX PROPRES	69 923	88	69 978	87
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	630	1	645	1
DROIT DES PROPRIETAIRES (commodat)		0		0
PROVISIONS	3 391	4	3 525	4
FONDS DEDIES	483	1	492	1
Emprunts et dettes financières	3 629	5	4 115	5
Autres dettes	1 750	2	1 822	2
DETTES	5 379		5 937	
Compte de régularisation	4		10	
TOTAL PASSIF	**79 810**	**100**	**80 588**	**100**

SARL COMMISSAIRE AUX COMPTES 88200 REMIREMONT

6 - Tableau Capacité d'autofinancement et flux de trésorerie en K€

	2023	2022	VARIATION
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**- 56**	**- 4 424**	**4 368**
Élimination des Dotations aux Amortissements	733	813	- 80
Élimination des Dotations aux Provisions	589	4 565	- 3 976
Élimination des Reprises sur Provisions	- 1 367	- 407	- 960
Élimination des V.N.C.	127	100	27
Éliminations des Subv.d'invest.apportées au résultat	- 37	- 37	- 0
Elimination report des ressources non utilisées	- 2	- 0	- 1
			-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**- 13**	**609**	**- 623**

Actif Circulant	1 138	1 205	- 67
Passif Circulant	1 754	1 832	- 78
			-
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**- 616**	**- 627**	**11**

Ressources stables			
Capitaux propres	70 553	70 623	- 70
Amortissements cumulés	13 504	12 921	583
Provisions	7 344	8 122	- 778
Fonds dédiés	483	492	- 10
Emprunts	72	130	- 57
Emplois stables			-
Actifs immobilisés	- 24 883	- 25 134	250
FONDS DE ROULEMENT	**67 073**	**67 155**	**- 82**

TRESORERIE = FR - BFR	67 689	67 782	- 93

7 - COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION EN K€

SARL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
200 REMIREMONT

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION EN K€	2023		2022	
	TOTAL	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	TOTAL	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
Produits par origine				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels,	26	26	68	68
- Legs, donations et assurances-vie	134	134	1 034	1 034
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
- Denier	1 094	1 094	1 067	1 067
- Produits cultuels	2 180	2 180	1 950	1 950
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
- Locations	57		63	
- Produits divers de gestion courante,	70		48	
- Tranfert de charges	69		37	
- Autres produits	648		721	
3 - Subventions et autres concours publics				
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	1 367	1 367	407	407
5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	21	21	26	26
TOTAL	**5 665**	**4 821**	**5 421**	**4 552**
Charges par destination				
1 - Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versement à un organisme central	54	54	48	48
1.2 Réalisées à l'étranger				
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	25	25	32	32
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de fonctionnement	5 033	5 033	5 174	5 174
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	589	589	4 565	4 565
5 - Impôt sur les bénéfices				
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	19	19	25	25
TOTAL	**5 720**	**5 720**	**9 844**	**9 844**
Excédent ou déficit	**-56**	**-899**	**-4 424**	**-5 293**

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2023		2022	
	TOTAL	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	TOTAL	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
Produits par origine				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité				
Bénévolat	2 875 280		2 678 744	
Prestations en nature	7 005 798		6 193 888	
Dons en nature	10 600		520	
2 - Contributions non liées à la générosité				
3 - Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	9 891 678		8 873 152	
Charges par destination				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	9 891 679		8 873 152	
Réalisées à l'étranger				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement				
TOTAL	9 891 679		8 873 152	

SARL CFGS Audit COMMISSAIRE AUX COMPTES 8920 ERMONT

8 - COMPTE EMPLOI – RESSOURCE EN K€

SARL CF... COMMISSAIRE AUX COMPTES 88200 REMIREMONT

EMPLOI PAR DESTINATION EN K€	2023	2022	RESSOURCES PAR DESTINATION EN K€	2023	2022
Emplois de l'exercice			**Ressources de l'exercice**		
1 - Missions sociales			**1 - Ressources liées à la générosité du public**		
1.1 Réalisées en France			**1.1 Cotisations sans contrepartie**		
- actions réalisées par l'organisme			**1.2 Dons, legs et mécènes**		
- versements à un organisme central	54	48	- Dons manuels,	26	68
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	134	1 034
2 - Frais de recherche de fonds			- Mécénats		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	25	32	**1.3 Autres ressources liées à la générosité**		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			- Denier	1 094	1 067
3 - Frais de fonctionnement	5 033	5 174	- Produits cultuels	2 180	1 950
TOTAL DES EMPLOIS	**5 113**	**5 254**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**3 434**	**4 119**
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	589	4 565	**2 - Reprises sur provisions et dépréciations**	1 367	407
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	19	25	**3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs**	21	26
Excédent de la générosité du public de l'exercice			**Déficit de la générosité du public de l'exercice**	899	5 292
TOTAL	**5 720**	**9 844**	**TOTAL**	**5 720**	**9 844**
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-) investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		

CFGS
-AUDIT-

Association diocésaine de Saint-Dié

7 Rue de la Préfecture
88000 EPINAL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES CONVENTIONS**

Exercice clos le 31 Août 2023

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport complémentaire a pour objet de porter à votre connaissance les avantages particuliers dont des dirigeants de votre Association auraient pu bénéficier dans le cadre de leur fonction.

Ces avantages sont définis par le droit des sociétés sous l'appellation « Conventions particulières ».

Au cours de nos investigations, nous n'avons pas constaté de faits susceptibles d'être portés à votre connaissance à ce titre.

Fait à Saint-Nabord,
Le 19 Février 2024

CFGS AUDIT

Anne-Christine FRERE
Commissaire aux comptes associée
Inscrite à la Compagnie Régionale de l'Est